



Toulon, le 21 juin 2010

## Le préfet du Var met en place un dispositif d'accueil es dons de solidarité

Suite aux nombreuses manifestations de solidarité de la part de la population, le Préfet du Var, sur recommandation du Trésorier Payeur Général du département, a décidé de mettre en place un dispositif dédié permettant le versement de dons qui seront remis aux personnes sinistrées.

Les particuliers, entreprises, associations, collectivités territoriales qui souhaitent manifester leur solidarité aux victimes des inondations des 15 et 16 juin ont dès aujourd'hui la possibilité de verser des dons par chèque ou par virement.

Par chèque, à l'ordre du Trésor Public, avec mention au dos "inondations Var", adressé à la Trésorerie Générale du Var, Place Besagne, BP 1409, 83056 TOULON CEDEX.

Par virement, avec mention de l'objet "inondation Var" et du nom du donateur, sur le compte de la Trésorerie Générale à la Banque de France:  
Code Banque 30001 ; code guichet 00831 ; compte A8300000000 ; clé RIB 35.

Par ailleurs, les dons consentis par les particuliers et les entreprises bénéficieront des réductions d'impôts prévues aux articles 200 et 238bis du CGI, un reçu fiscal sera adressé au donateur.

Service de la Communication Interministériel de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var

Vincent BARASTIER 04 94 18 80 30  
Jacky HIRTZIG 04 94 18 80 25  
Télécopie 04 94 18 80 19

[vincent.barastier@var.pref.gouv.fr](mailto:vincent.barastier@var.pref.gouv.fr)  
[jacky.hirtzig@var.pref.gouv.fr](mailto:jacky.hirtzig@var.pref.gouv.fr)